

ASSEMBLÉE NATIONALE30 mai 2006

ENGAGEMENT POUR LE LOGEMENT
(Deuxième lecture) - (n° 3072)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 165

présenté par
M. Hamel-----
ARTICLE 7 BIS

Dans l'alinéa 22 de cet article, supprimer la référence :

« , IV ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.